

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

N° _____/MERH/SG/2014



UNITE - TRAVAIL – PROGRES

**Monsieur Le Ministre de l'Environnement
et des Ressources Halieutiques
Président en exercice de la Commission
des Forêts de l'Afrique Centrale
(COMIFAC)
Njamena (Tchad)**

Au

**Secrétariat de la Convention-Cadre
des Nations Unies sur les Changements
Climatiques (CCNUCC)
Bonn (Allemagne)**

**Soumission des vues des pays du Bassin du Congo (Burundi, Cameroun,
Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République
Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad)**

PREAMBULE

Cette soumission est présentée par les pays du Bassin du Congo réunis au sein de la Commission des Forêts d'Afrique Central (COMIFAC), conformément à la déclaration des Chefs d'Etat de 1999, dite « Déclaration de Yaoundé », relative à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, soutenue par la signature et la ratification du traité de la COMIFAC.

La COMIFAC regroupe 10 pays : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.

La COMIFAC est un organe crée par les Chefs d'Etat en vue de gérer de manière concertée les forêts du Bassin du Congo à travers une plate forme commune dénommée « Plan de Convergence », qui comprend dix axes stratégiques. Le premier axe met un accent tout particulier sur les

Conventions de Rio de Janeiro de 1992 dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), lancé en 2002 lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, regroupe 34 membres composés des pays du Bassin du Congo, des ONG internationales et des partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux). Et pour appuyer les pays de la COMIFAC, plusieurs membres du PFBC contribuent à la mise en œuvre du Plan de Convergence.

Dans le contexte des pays du Bassin du Congo, la déforestation et la dégradation restent modestes comparée à d'autres régions du monde.

Les pays de la COMIFAC considèrent que les efforts entrepris jusqu'à présent dans les domaines de la Gestion durable des forêts, la Conservation et de la préservation des écosystèmes forestiers sont bénéfiques pour le climat global et revendiquent leur prise en compte dans le futur régime climatique.

Les pays de la COMIFAC souhaitent également faire référence aux principes-clés énoncés dans leurs soumissions précédentes, à savoir :

- Bénéfices réels pour le climat,
- Responsabilité commune mais différenciée,
- Souveraineté des Etats et Développement Durable,
- Equité,
- Rapport coût efficacité,
- Ressources additionnelles,
- Actions rapides préservant l'intégrité des mécanismes existants.

MANDAT

La dix-neuvième Conférence des Parties (COP - 19) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a invité les Parties à soumettre au Secrétariat d'ici le 26 mars 2014, leurs avis portant sur certains points à débattre lors des 40^{ème} session des organes subsidiaires de ladite Convention.

Soumission des pays de la COMIFAC sur les directives méthodologiques des approches non fondées sur le marché

26 Mars 2014

1. Introduction

Les pays de la COMIFAC se félicitent de l'invitation faite par l'OSCST/SBSTA en vue de soumettre les vues des Parties sur préparer des soumissions sur les directives méthodologiques des approches non fondées sur le marché. Les pays membres de la COMIFAC ont précédemment présenté à la CCNUCC plusieurs soumissions sur les activités de REDD+ sur lesquelles ils souhaitent attirer l'attention des Parties à la CCNUCC. Il s'agit en particulier, sur la soumission incluse dans le document FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3/Add.2 présentant notre point de vue sur les modalités et dispositions de financement axé sur le résultat.

Ils réitèrent leur position sur l'importance capitale du soutien financier devant provenir de diverses sources à la fois publiques et privées, bilatérales, multilatérales, y compris le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Toutefois, ce financement devrait provenir en priorité de sources publiques. Le financement privé aussi nécessaire ne pourrait qu'être complémentaire. Les financements doivent permettre aux pays en développement de répondre tant à leurs besoins d'adaptation que d'atténuation en générant des bénéfices socio-économiques et environnementaux durables. A cette fin, les pays membres de la COMIFAC considèrent l'élaboration des directives méthodologiques pour les approches non fondées sur le marché pour les activités de REDD+ comme une initiative d'importance capitale.

Un certain nombre de décisions précédentes relatives aux directives méthodologiques pour les activités de REDD+ peuvent être utilisées pour davantage informer le travail du SBSTA sur les bénéfices non liés aux carbone, y compris les décisions 1/CP.13, 4/CP.15, 1/CP.16, 2/CP.17, 12/CP.17, 1/CP.18 et les décisions 9, 11, 12, 13, 14 et 15/CP.19. Celles-ci incluent notamment les décisions relatives aux niveaux de référence, à la prise en compte des causes de la déforestation, aux systèmes nationaux de surveillance et aux systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties et les sauvegardes sont prises en compte et respectées. Ces principes et directives méthodologiques sont également pertinents pour les activités qui sont considérées à travers les approches non fondées sur le marché.

Les pays membres de la COMIFAC reconnaissent également les décisions prises à Varsovie sur le financement axé sur les résultats et le travail du Comité permanent (décision 9/CP.19). Dans ce contexte, la reconnaissance des approches non fondées sur le marché devrait également faire partie de la discussion dans le cadre du Comité permanent, lorsque les approches alternatives sont examinées.

Les pays membres de la COMIFAC qui affichent de faibles taux de déforestation historiques, subissent de plus en plus de pressions liées au besoin pour le développement socio-économique, y compris par le biais de l'agro-industrie, de l'exploitation minière, des exportations de certaines commodités, ainsi que la forte croissance démographique.

Les pays membres de la COMIFAC sont d'avis que les approches conjointes d'atténuation et d'adaptation font partie intégrante de la gestion durable des forêts. Ils développent et appliquent déjà de bonnes pratiques, comme en témoigne leur stratégie commune pour le développement et la mise en œuvre des programmes de conservation des forêts et de la biodiversité et sont décidés à les poursuivre.

2. Directives méthodologiques pour les approches non fondées sur les marchés

Il est essentiel que tous les pays qui reçoivent des ressources en appui aux activités de la REDD+ mettent en place un robuste système de suivi et de collecte de données. Les directives méthodologiques devraient être une priorité pour la surveillance des forêts pour les approches non fondées sur les marchés.

Les directives méthodologiques peuvent également être pris en considération pour les activités de REDD+ qui traitent des politiques et des lois nationales, y compris les politiques qui reconnaissent les droits des communautés locales et des populations autochtones sur les droits fonciers.

Dans des communications antérieures, les pays de la COMIFAC ont également déclaré qu'ils étaient prêts à s'engager de manière constructive dans l'élaboration des modalités de MRV qui pourraient permettre la reconnaissance des co-bénéfices¹. Cela pourrait aussi figurer à l'ordre du jour des discussions sur les bénéfices non liés au carbone.

Les pays membres de la COMIFAC estiment que le financement au titre de la CCNUCC par un canal tel que le Fonds vert pour le climat (FVC), devrait fournir un soutien pour les approches non fondées sur le marché. Par

¹ FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3/Add.2 <http://unfccc.int/resource/docs/2012/awglca15/eng/misc03a02.pdf>

conséquent, les directives méthodologiques sont nécessaires pour aider le FVC à comprendre l'importance d'affecter une part de ses ressources au financement des activités REDD+.

Les pays membres de la COMIFAC sont préoccupés par le fait que très souvent les financements pour la REDD+ sont orientés vers des pays qui ont assuré leur développement économique et social à travers la déforestation à grande échelle, tandis que les pays où les forêts ont été conservées sont généralement marginalisés. Il est souhaitable que l'équilibre soit rétabli dans le cadre des directives méthodologiques.

Ces directives devraient également tenir compte des stratégies de développement socio-économiques des pays en développement. En outre, ces directives ne doivent pas se limiter aux pays en développement, mais doivent aussi s'adresser aux pays développés dont certaines politiques, peuvent involontairement soutenir les activités de dégradation et de déforestation.

3. Les liens transversaux entre les approches non fondées sur les marchés et les bénéfices non liés au carbone

Nous notons également que des liens transversaux existent sur cette question avec la discussion sur les approches non fondées sur le marché qui a lieu actuellement au titre des décisions de Durban sous l'OSCST/SBSTA. Par exemple, les pays de la COMIFAC notent que le Groupe de l'intégrité environnementale (EIG) a abordé cette question précise dans sa soumission de septembre 2013, relative aux approches non fondées sur le marché et a appelé à l'élaboration des directives méthodologiques sur les obligations forestières (forests bonds).² Les PMA dans leur soumission sur les approches non fondées sur le marché ont également identifié un certain nombre d'approches pour des activités de REDD+, telles que : l'étiquetage des produits forestiers gérés de façon durable ; l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEG-T), et l'élimination des incitations aux biocarburants nuisibles à l'environnement.³

Les pays membres de la COMIFAC ont déjà indiqué⁴ lors des discussions antérieures sur les approches non fondées sur le marché dans le cadre de la REDD+ qu'il existe des problèmes potentiels de duplication. Les Parties doivent engager des discussions sérieuses afin de déterminer le point de l'ordre du jour le plus approprié pour examiner ces questions qui sont

²http://unfccc.int/files/cooperation_support/market_and_non-market_mechanisms/application/pdf/nma_environmental_integrity_group_12092013.pdf

³ http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/application/pdf/nba_nepal_29102013.pdf

⁴ De: <http://unfccc.int/resource/docs/2012/awglca15/eng/misc03a02.pdf>

importantes pour le succès des négociations aussi bien sur la REDD+, que sur les approches non fondées sur le marché.

En outre, ces questions sont directement liées à la discussion relative aux bénéfices non liés au carbone. Par conséquent, les parties sont également invitées à consulter la soumission des pays membres de la COMIFAC sur les bénéfices non liés au carbone pour plus d'informations.

Les pays membres de la COMIFAC attendent avec intérêt les discussions à venir dans le cadre de l'OSCST/SBSTA 40 sur cette question, y compris la session de la réunion d'experts qui se tiendra lors de ladite session.

Fait à N'Djaména, le

MAHAMAT BECHIR OKORMI

SBSTA

Draft COMIFAC Submission on methodological guidance for non-market-based approaches

26 March 2014

1. Introduction

COMIFAC countries welcome the invitation by SBSTA to prepare submissions on methodological guidance for non-market-based approaches.

The COMIFAC countries have prepared a number of submissions on REDD-plus activities that we wish to draw attention to. In particular see FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3/Add.2 for our views on modalities and provisions for results-based financing.

We reiterate our views on supporting both public and private financing. Financing should come primarily from public sources and private financing should be complementary. Financing must generate concrete benefits in developing countries that can meet adaptation and mitigation needs.

Therefore the COMIFAC countries are of the view that developing methodological guidance for non-market approaches for REDD-plus activities is a beneficial undertaking.

There are a number of decisions related to methodological guidance for REDD-plus activities that can be used to further inform our work including decisions 4/CP.15, 1/CP.16, 2/CP.17 and 12/CP.17. These include for example guidance on systems for providing information on how safeguards are addressed and respected; reference levels, addressing drivers of deforestation and national monitoring systems. This methodological guidance is also relevant for activities that are taken through non-market approaches.

COMIFAC countries also recognize the decisions made in Warsaw on results-based finance and the work of the Standing Committee (Decision 9/CP.19). In light of this, recognition for non-market approaches should also be part of the discussion under the Standing Committee, when alternative approaches are being considered.

For COMIFAC countries that have mostly low historical deforestation rates, there is increasing pressure from development including agro-business, mining, exports and accelerated population growth.

COMIFAC countries are of the view that joint mitigation and adaptation approaches are integral for the sustainable management of forests particularly as COMIFAC countries have a common strategy for the development and implementation of programs for forest and biodiversity conservation.

2. Methodological guidance

It is essential that all countries receiving resources for REDD-plus activities have robust monitoring and data collection in place. Methodological guidance should be a key priority for monitoring forests for non-market approaches.

Methodological guidance can also be considered for REDD-plus activities that address policies and national laws including policies that recognise the rights of local communities and indigenous peoples on the land.

In previous submissions, the COMIFAC countries have also stated that they are willing to engage constructively in the development of MRV modalities that could allow for the recognition of co-benefits.⁵ This could also be considered under this agenda item.

COMIFAC believes that the funding under the UNFCCC such as through the Green Climate Fund should provide support for non-market approaches. Therefore, methodological guidance is needed to help the GCF deliver its financing for REDD-plus activities.

COMIFAC countries are concerned that financing often goes to those countries that have supported the economical and social development through huge deforestation, while, countries where forests have been preserved are in general marginalized in the provision of support. It is of high importance that the balance is restored in the context of the methodological guidance for non-market based approaches.

This methodological guidance should also consider socio economic strategies of developing countries.

Furthermore, this guidance should not only be for developing countries, but also for developed countries whose policies may be unwittingly supporting the degradation and deforestation.

⁵ FCCC/AWGLCA/2012/MISC.3/Add.2 <http://unfccc.int/resource/docs/2012/awglca15/eng/misc03a02.pdf>

3. Cross-linkages with Non-Markets Approaches discussion and non-carbon benefits

We note also there are cross-linkages on this issue with the Non-market approaches discussion currently taking place as part of the Durban Outcome under SBSTA. For example, we note the Environmental Integrity Group (EIG) addressed this very issue in their submission on non-market approaches in September 2013 calling for methodological guidance on forest bonds⁶.

The LDCs in their submission on non-market approaches also identified a number of non-market approaches for REDD-plus activities such as: labelling of sustainably managed forest products; forest law enforcement, governance and trade (FLEG-T); and eliminating incentives for environmentally unsound biofuels.⁷

COMIFAC has already stated⁸ that there could be potential issues of duplication (considering time and resources) in discussing non-market approaches under the REDD discussion and instead could be considered as part of the discussion on NMA from the Durban Outcome. There should be clarification on the appropriate agenda for where these issues should be discussed for the optimum success of both REDD+ and NMA.

Furthermore, this issue is also directly linked to the non-carbon benefits discussion. Therefore please see our submission on non-carbon benefits for more information on COMIFAC's position.

COMIFAC countries look forward to the future discussion under SBSTA on this issue including the in-session expert meeting at SBSTA 40.

⁶http://unfccc.int/files/cooperation_support/market_and_non-market_mechanisms/application/pdf/nma_environmental_integrity_group_12092013.pdf

⁷http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_parties/application/pdf/nba_nepal_291_02013.pdf

⁸ From <http://unfccc.int/resource/docs/2012/awglca15/eng/misc03a02.pdf>